



Décision de mars de la Banque du Canada – L’incertitude relative à la pandémie de COVID et la reprise inégale incitent la Banque du Canada à rester prudente

Les progrès réalisés à propos du déploiement des vaccins améliorent les perspectives mondiales à moyen terme et propulsent à la hausse le prix des produits de base, des éléments très favorables pour la croissance économique future du Canada. De plus, les mesures budgétaires additionnelles aux États-Unis, citées comme un facteur de reprise dans le *Rapport sur la politique monétaire*, en janvier, se matérialisent. Le Congrès a adopté le plan de relance de 1 900 milliards de dollars américains. Ce nouveau plan du Président américain Joe Biden est au cœur des principales révisions à la hausse des prévisions de croissance du PIB réel publiées la semaine dernière par l'[OCDE](#). La progression du PIB réel américain pourrait facilement dépasser 6% cette année. Il est intéressant de noter que la [Brookings Institution](#), établie à Washington, estime que les mesures de 1 900 milliards de dollars américains permettront à l'économie de nos voisins du Sud de revenir à son niveau d'avant la pandémie plus rapidement que la majorité des autres pays, soit au troisième trimestre de 2021. De plus, la Banque du Canada est plus confiante quant à la reprise américaine en raison de « *la baisse du taux d'infection par le virus* ».

Le marché obligataire canadien a tendance à voir le verre à moitié plein et s'attend à un retrait rapide de l'assouplissement monétaire en Amérique du Nord. De plus en plus d'investisseurs entrevoient non seulement une expansion américaine plus rapide mais également une hausse permanente de l'inflation mesurée selon l'IPC. En revanche, les représentants de la Banque du Canada ne s'emballent pas, tout d'abord parce que de nouvelles variantes pourraient encore apparaître et mêler les cartes. Le décret d'une troisième vague pandémique en Allemagne inquiète, de même que le retour de mesures de restrictions sanitaires en Italie. Bien entendu, le point de vue de la Banque du Canada pourrait changer au cours des prochains mois si le début tant attendu des campagnes de vaccination de masse au pays s'avère efficace. Mais si la vaccination de masse ne réduit pas l'incertitude liée à la COVID, la Banque du Canada aura du mal à annoncer un retrait progressif du programme d'achat d'obligations fédérales. Le contexte pourrait s'avérer plus favorable à l'annonce d'une réduction progressive en juin ou juillet plutôt qu'en avril. De plus, il est incertain que le rythme des achats hebdomadaires d'obligations fédérales passera de 4 à 3 milliards de dollars pour commencer, comme certains participants du marché le suggèrent.

Le communiqué de presse de la Banque du Canada du 10 mars dernier met également les pendules à l'heure au sujet du bond temporaire de 2-3 % de l'IPC, que nous prévoyons pour le deuxième trimestre de 2021, tout comme la Banque du Canada. En revanche, les facteurs nécessaires pour assurer une hausse persistante de 2 % du taux d'inflation, notamment l'absence de croissance du crédit privé, le manque de pouvoir de fixation des prix des entreprises et un taux de chômage supérieur aux tendances pour les deux prochaines années,





sont loin d'être réunis, selon nous. La Banque du Canada ne prévoit toujours pas que l'inflation selon l'IPC se maintiendra à 2 % à long terme avant 2023, tout comme elle l'indiquait en janvier. Cela contraste fortement avec la hausse de la prime de risque d'inflation observée sur les marchés depuis le début de l'année.

Le discours du 11 mars de la part du sous-gouverneur Larry Schembri et le rapport sur le marché du travail de vendredi dernier pour le mois de février ont mis en lumière un maillon faible de l'économie canadienne, à savoir la lenteur de l'amélioration des conditions du marché du travail. « *Le marché du travail est loin d'une reprise, et l'emploi est encore bien inférieur aux niveaux antérieurs à la pandémie. Ce sont les travailleurs à faible revenu, les jeunes et les femmes qui ont été les plus touchés par les pertes d'emplois.* » À notre avis, la Banque du Canada fait écho à la Réserve fédérale américaine, bien que seulement cette dernière ait officiellement un mandat de maximisation de l'emploi inclusif. La prise en compte croissante des inégalités du marché du travail en tant que facteur de l'orientation de la politique monétaire devrait contribuer à calmer, au moins temporairement, les attentes du marché qui prévoit une hausse du taux directeur de la Banque du Canada au milieu de 2022.

Sébastien Lavoie | Économiste en chef
514 350-2931 | lavoies@vmbi.ca

Le présent document est publié à titre d'information seulement. Il ne doit pas s'interpréter comme un guide de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'achat des titres qui y sont mentionnés. L'auteur est un employé de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL), une filiale en propriété exclusive de la Banque Laurentienne du Canada. L'auteur a pris toutes les mesures usuelles et raisonnables pour vérifier si les renseignements qui figurent dans le présent document sont tirés de sources considérées comme étant fiables et que les procédures utilisées pour les résumer et les analyser sont fondées sur les pratiques et les principes reconnus dans le secteur des placements. Toutefois, les forces du marché sous-jacentes à la valeur des placements peuvent évoluer de façon soudaine et importante. Par conséquent, ni l'auteur ni VMBL ne peuvent donner quelque garantie que ce soit en ce qui concerne l'exactitude ou l'intégralité de l'information, de l'analyse et des opinions qui figurent dans le présent document ou leur utilité ou pertinence dans une situation donnée. Vous ne devriez pas effectuer de placement ni procéder à une évaluation de portefeuille ou à toute autre opération en vous fondant sur le présent document. Vous devriez plutôt consulter au préalable votre conseiller en placement, qui peut analyser les facteurs pertinents à un placement ou à une opération proposés. VMBL et l'auteur se dégagent de toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de tout préjudice découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu contrevenant à la présente clause. Le présent rapport, y compris l'information, les opinions et les conclusions qui y figurent, en totalité ou en partie, ne peut être distribué, publié, mentionné ou reproduit de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit préalable de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

